



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 7 mars 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 4 avril 2024
Délibération 2024/04/CR-016**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 7 mars 2024.



Toulouse, le 8 avril 2024

La Présidente,

Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 4 avril 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 7 mars 2024

Étaient présents :

Mmes Laure Coutin, Victorine Douin, Estelle Espinos-Parrou, Marie-Pierre Gratacap, Virginie Griséri, Laurène Jouve, Monica Alaez-Galan, Marie Maturano, Marie Penary, Elisabeth Soulié, Patricia Bordais, Afi Oportune Kpotor, Lucia Prez-Serrano, Virginie Mahdi, Dominique Lautier

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Serge Cohen, Olivier Lairez, Christophe Laurent, Pierre Payoux, Richard Bon, Manoël Manghi, Sébastien Couarraze, Pierre Petit, Romain Walker, Nicolas Issot

Étaient représentés : Mme Verena Poinot par M. Christophe Laurent ; M. Jérôme Roncalli par Mme Estelle Espinos-Parrou ; M. Lionel Dahan par Mme Virginie Griseri ; Mme Alexandra Robert par Mme Elisabeth Soulié ; M. Dominique Pinon par M. Manoël Manghi ; Mme Tamara Azaiez-Bontemps par Mme Patricia Bordais ; M. Simon Garrigou par Lucia Pérez-Serrano ; Mme Denyze Toffoli par Mme Monica Alaez-Galan

Assistaient à la séance : M. Valentin Euvrard, chargé de communication scientifique ; M. Mehrez Zribi, directeur de l'OMP ; M. Jean-Luc Rols, représentant du directeur de la FSI ;

Était excusées : Mmes Kerstin Bystricky et Nuria Pérez-Cullell

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 8 février 2024 (délibération)

Point 2 : Création de la fédération Occimath (délibération)

Point 3 : Nomination des directeurs adjoints de l'OSU (OMP) (délibération)

Point 4 : Désignation d'un représentant de la CR au conseil du SCD (délibération)

Point 5 : Règlement intérieur de l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) (information)

Point 6 : Création de l'IRN EONES SWOT (délibération)

Point 7 : Appel d'offres Tremplin 2024 (information)

Point 7 : Échange en amont de l'appel d'offre équipements scientifiques 2024 (information)

Point 9 : Budget recherche : Aides allouées au fil de l'eau par la cellule opérationnelle de la CR (délibération)

Point 10 : Informations générales

Informations générales

M. Arlat souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Luc Rols, qui représentera la FSI en qualité d'animateur du conseil scientifique de cette composante.

M. Arlat fait part du prochain lancement du groupe de travail (GT) sur la refonte des appels d'offres recherche. Les membres de la cellule opérationnelle pourront également participer à ce GT. Il précise qu'à ce jour, 2 membres de la commission de la recherche sont candidats. Il incite les conseillers à candidater pour participer à cette réflexion.

M. Arlat propose de modifier l'appellation de la cellule opérationnelle et de la renommer : bureau de la commission de la recherche. En effet il s'agit plutôt, selon lui, d'un travail de préparation en amont de la CR plutôt que d'une cellule opérationnelle.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 8 février 2024 (délibération)

M. Arlat soumet le compte rendu de la séance du 8 février 2024 au vote des conseillers. Il précise que les remarques apportées par certains membres de la CR ont été prises en compte.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 8 février 2024 par 31 voix « pour » et 1 membre qui ne prend pas part au vote.

Point 2 – Création de la fédération Occimath (délibération)

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/creation-de-la-federation-occimath>

M. Arlat laisse la parole à Monsieur Laurent Manivel pour sa présentation de la fédération occitane de recherche mathématiques.

L. Manivel explique que cette fédération a été créée le 1^{er} janvier 2024 par l'Insmi (institut national des sciences et de leurs interactions) qui a pour mission de développer et de coordonner les recherches dans les différentes branches des mathématiques. L'objectif de la fédération Occimath est de devenir un portail en direction du monde économique. Il ajoute qu'une coordination est instaurée avec les pôles est et ouest de la région. Elle contribue à la visibilité de la recherche mathématique en Occitanie et vient soutenir l'action commune des unités. Sa création sera effective avec les journées de lancement les 4 et 5 avril prochain.

Cette fédération rassemble :

- le Laboratoire de Modélisation Pluridisciplinaire et Simulations (LAMPS ; Université Perpignan Via Domitia)
- l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT ; Université Paul Sabatier Toulouse III)
- l'Institut Montpelliérain Alexander Grothendieck (IMAG ; Université de Montpellier)
- l'unité Mathématiques et Informatique Appliquées de Toulouse (MIAT ; INRAE)
- l'unité Mathématiques, Informatique et STatistique appliquée à l'Environnement et l'Agronomie (MISTEA ; INRAE)

Lors des journées prévues en avril prochain, un hommage sera rendu au mathématicien Alexandre Grothendieck, originaire de la région Occitanie Est. Il est considéré comme le fondateur de la géométrie algébrique et, à ce titre, comme l'un des plus grands mathématiciens du XX^e siècle.

M. Arlat indique que pour une fédération recherche UT3 du type « animation », le soutien de l'université représente 10 k€ par an.

N. Issot souhaite savoir si l'université de Montpellier soutient la fédération.

L. Manivel répond que l'université de Montpellier ne s'est pas encore engagée sur un budget récurrent en raison d'une rétrogradation de la fédération Occimath au rang de fédération d'animation.

M. Arlat souligne que cette fédération est composée d'importants laboratoires qui ont beaucoup d'interactions sur le site et au niveau national. Il lui paraît important que l'université puisse la soutenir.

M. Arlat soumet la création de la fédération Occimath au vote des conseillers, avec un accompagnement financier de 10k€.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 32 voix « pour ».

P. Payoux souhaite connaître la provenance des fonds qui vont permettre d'apporter ce soutien.

S. Lacombe explique que le budget recherche a été construit avec un solde positif d'environ 1 million d'euros de façon à donner à la nouvelle vice-présidence une marge de manœuvre pour construire sa stratégie scientifique dès 2024. Elle précise que ce solde positif servira par exemple pour l'appel d'offres « équipements scientifiques ».

J.-L. Rols pense que l'on devrait suggérer à cette nouvelle fédération d'avoir une mission de documentation au niveau de l'Occitanie.

S. Cohen souligne que beaucoup de personnes de la région empruntent déjà des documents au niveau de la bibliothèque de mathématiques de l'UT3. Selon lui, ce type de coordination est déjà assurée par les bibliothèques de mathématiques de la région.

Point 3 – Nomination des directeurs adjoints de l'OSU (OMP) (délibération)

M. Arlat informe que le conseil de l'OMP du 2 février dernier a validé la liste suivante de candidats aux titres de directeurs adjoints de l'OSU (observatoire des sciences de l'univers) :

- Jérôme Colin : IR CNRS, laboratoire CESBIO, Directeur adjoint OMP "Données"
- Dominique Serça : Prof UT3, laboratoire LAERO, Directeur adjoint OMP « Formation»
- Remi Cabanac : Astronome, laboratoire IRAP, Directeur adjoint Pic du Midi et Tarbes

M. Zribi précise que l'OMP est un OSU qui compte 9 laboratoires. L'équipe de direction assure la gouvernance des stratégies scientifiques et logistiques « recherche-formation-observation » de cette structure.

É. Soulié constate qu'il n'y a pas de parité concernant cette équipe de direction exclusivement du genre masculin.

M. Zribi indique qu'il a cherché durant 2 mois à obtenir une candidature féminine, en vain... En effet cette discipline compte beaucoup d'hommes.

M. Arlat propose de nommer les candidats mentionnés ci-dessous en qualité de directeurs adjoints de l'OSU :

- Jérôme Colin : IR CNRS, laboratoire CESBIO, Directeur adjoint OMP "Données"
- Dominique Serça : Prof UT3, laboratoire LAERO, Directeur adjoint OMP « Formation»
- Remi Cabanac : Astronome, laboratoire IRAP, Directeur adjoint Pic du Midi et Tarbes

Les conseillers donnent un avis favorable, à l'unanimité par 32 voix « pour ».

Point 4 – Désignation d'un représentant de la CR au conseil du SCD (délibération)

M. Arlat informe les conseillers de la présence requise d'un membre de la commission de la recherche aux conseils du service commun de documentation. Il indique que ce conseil se tient 2 à 3 fois par an.

L. Jouve candidate afin de représenter la commission de la recherche au conseil du SCD.

Les conseillers se prononcent en faveur de la candidature de Laurène Jouve en qualité de représentante de la CR aux conseils du SCD, à l'unanimité par 32 voix « pour »

Point 5 – Règlement intérieur de l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) (information)

Règlement intérieur accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/reglement-interieur-de-limt-1>

M. Arlat explique que ce point était à l'étude depuis longtemps, remis en cause par le comité social d'administration d'établissement (CSAE) qui estimait que ce règlement touchait à la liberté académique des enseignants-chercheurs avec le terme « à venir » mentionné dans le règlement (voir ci-dessous). En collaboration avec le CNRS ce texte a été revu et une proposition est faite ce jour.

Extrait du règlement intérieur :

17. 3 Publications et communications ▪ **17.3.1 Information du DU**

« Le DU au titre de sa mission d'animation du projet scientifique de l'Unité est tenu d'être informé des publications, via la collection HAL du laboratoire. Nonobstant les dispositions de l'article 18, le personnel de l'Unité peut, en accord avec les dispositions contractuelles des conventions dans le cadre desquelles ces publications sont réalisées, publier tout ou partie des travaux qu'il a effectués au sein de l'Unité. »

*« Nonobstant les dispositions de l'article XVII.1, les personnels associés à l'Unité peuvent, en accord avec les dispositions contractuelles des conventions dans le cadre desquelles ces publications sont réalisées, publier tout ou partie des travaux qu'ils ont effectués au sein de l'Unité. Le DU, au titre de sa mission d'animation de l'unité, ainsi que, le cas échéant, le responsable scientifique du projet, sont tenus d'être informés des publications **à venir** ».*

C. Laurent se réjouit que cela avance. Monsieur Antoine Petit s'opposait à cette modification jusque-là.

V. Mahdi approuve et souligne que ce point de blocage a semble-t-il été levé.

S. Cohen souligne qu'il s'agissait d'un problème juridique qu'il dédramatise toutefois. Il imagine qu'il peut y avoir, en effet, des publications dans certaines disciplines qui entachent l'image de l'institut... Pour sa part il n'a jamais vu ce cas de figure et s'agissant de l'IMT jamais aucun directeur ne s'est mêlé de publications des collègues.

V. Mahdi précise que l'esprit consiste à ne pas faire un cas général de quelques cas spécifiques.

Point 6 – Création de l'IRN (International Research Networks) EONES SWOT (délibération)

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/creation-de-lirn-eones-swot>

M. Arlat explique que cet IRN est proposé par le Legos. Il restitue la présentation qu'a transmis le porteur de projet qui n'a pu être présent ce jour.

Il s'agit d'un projet international lancé en 2022 qui présente une nouvelle technologie pour mesurer le niveau de la mer et faire progresser notre compréhension de l'hydrodynamique dans les zones côtières et estuariennes. L'objectif du réseau est de favoriser les échanges de connaissances, de savoir-faire et d'outils. Il permettra notamment de financer des mobilités d'étudiants et des réunions internationales.

Leur budget prévisionnel représente 15 k€ par an.

M. Arlat précise que le porteur de ce projet ne demande aucun financement. L'UT3 leur propose toutefois un accompagnement financier de 1 000 € pour l'exercice budgétaire en cours. En effet, il s'agit du montant qui est attribué pour tous les IRN auxquels l'université participe.

R. Bon souhaite savoir si ces structures justifient de l'utilisation des dépenses.

C. Briet indique qu'elles ne font pas de rapport financier mais un rapport scientifique leur est demandé.

N. Issot fait le constat du manque du logo de l'UT3 sur leur site.

M. Arlat soumet au vote des conseillers, la création de l'IRN EONES SWOT pour la période de 2023 à 2028 avec une participation financière de l'université de 1 000 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 32 voix « pour ».

Point 7 – Appel d'offres Tremplin 2024 (information)

M. Arlat explique pourquoi l'AO Tremplin a pris un peu de retard. En effet les membres de la CR qui doivent évaluer les dossiers rencontrent pour certains des conflits d'intérêts. Pour rappel, il a été décidé de nommer 2 membres externes ou internes dans la thématique du projet pour l'expertise de chaque dossier.

Les 121 projets seront chacun évalués par 3 experts (2 externes et 1 de la CR) - 363 évaluations attendues. Il précise qu'au 1^{er} mars, 132 évaluations ont déjà été transmises.

Il communique le nouveau calendrier :

- Date limite des retours sur LimeSurvey : 18 mars 2024
- Date de la cellule opérationnelle : 26 mars 2024
- Vote des lauréats en commission de la recherche : 4 avril 2024

V. Griseri mentionne qu'elle n'a reçu les dossiers à expertiser que depuis la veille de cette séance.

E. Espinos-Parrou constate que certains évaluateurs se sont retirés en raison d'un conflit d'intérêt avec le projet évalué. Elle estime que cette mention devrait être inscrite dans la lettre de cadrage afin que cette situation soit systématiquement signalée par les évaluateurs.

Elle fait, par ailleurs, un autre commentaire sur le grand nombre de dossiers pour lequel les dépenses sont très approximatives et dont il est difficile de savoir si ces achats sont justifiés ou non.

C. Laurent estime que cela fait partie de la qualité de la réponse faite au dossier. Certains expliquent ce qu'ils vont en faire et d'autres non.

J.-L. Rols suggère d'avancer cet appel d'offres d'environ 2 mois l'année prochaine, pour permettre aux porteurs de projet retenus de proposer des stages à des masters

M. Arlat répond que cette proposition sera prise en compte par le groupe de travail qui va être mis en place prochainement.

Point 8 – Échange en amont de l'appel d'offre équipements scientifiques 2024 (information)

M. Arlat informe l'assemblée du lancement prochain de cet AO. L'enveloppe prévisionnelle est de 500 k€ avec une variable d'ajustement possible en fonction des demandes.

Il énumère les éléments de cadrage :

- Priorisation des demandes par les directoires.
- Matériel mi-lourd scientifique et/ou informatique (hors calcul/stockage localisé dans un labo) et/ou jouvence
- Montant du financement entre 20 et 40 k€ avec cofinancement possible
- Service fait sur l'exercice 2024 => livré payé avant clôture du budget, projets « sur étagère »
- Les coûts de fonctionnement (fluide, personnel etc...) doivent être compatibles avec les ressources du laboratoire

- Prise en compte des aspects DD&RS (économie de fluides/matériel vétuste ; réflexion sur le recyclage...)

Il précise que par rapport à l'année passée, un aspect relatif à la jeunesse sera pris en compte. En effet, il faut avoir une réflexion sur la mise à niveau, l'amélioration ou bien le recyclage de l'équipement.

Il indique que la sélection des demandes financées sera votée lors de la commission de la recherche du 16 mai 2024

S. Lacombe ajoute que les unités CNRS ont la possibilité d'inscrire leurs besoins en termes de RH ou d'équipements sur la plateforme « Dialog ». Une extraction de ces demandes pourrait être transmise aux directoires.

C. Laurent estime que l'on ne peut pas se servir de « Dialog » pour en faire un argument de priorisation, car cela viendrait, entre autres, pénaliser les demandes mutualisées.

P. Petit demande des précisions sur ce qui est entendu par « matériel mi-lourd scientifique ». Il souhaite savoir, en mathématiques par exemple, ce qui pourrait entrer dans cette catégorie.

M. Arlat précise que cela pourrait être par exemple, un stockage sur une plateforme nationale ou internationale. En effet, ce point est à discuter avec le directoire MST2I.

P. Payoux souhaite savoir si une priorisation des demandes sera faite par les directoires. Si tel est le cas, au niveau de l'interclassement, peut-on informer les directoires des critères de sélection de la CR ? Il estime qu'en l'absence de règle de sélection de projets entre les différents directoires, il est important d'en informer ces derniers.

C. Laurent précise qu'en effet, les directoires vont prioriser les demandes, et il serait bon de connaître les critères de priorisation de la CR. Toutefois, l'expérience a montré que lorsque l'enveloppe financière est conséquente, la CR n'a pas de problème de priorisation.

Il revient, par ailleurs, sur le dossier relatif à l'hélium liquide (liquéfacteur et systèmes de récupération). Il estime qu'il faut savoir si l'installation du liquéfacteur aura bien lieu comme prévu en mars ou avril 2024 et si des demandes complémentaires pour des systèmes de récupération pourraient être prises en compte cette année.

M. Arlat considère que les demandes peuvent être transmises et le directoire en jugera.

Il présente ensuite une maquette qui devra être complétée par les demandeurs :

- Laboratoire/structure
- Budget (entre 20 et 40 k€)
- Résumé (200 mots)
- Contexte scientifique (1 demi page)
- Présentation de la structure demandeuse (1 demi page)
- Adéquation de l'équipement avec le contexte scientifique (1 demi page)
- Calendrier prévisionnel achat :
- Prise en compte du coût de fonctionnement
- Aspects DD&RS
- Budget demandé dans le cadre de cet appel
- Coût total de l'équipement :
- Autres sources de financement pour l'achat de cet équipement :

M. Arlat mentionne que ce point était initialement exposé pour information. Il propose néanmoins aux conseillers de se prononcer.

Les conseillers à l'unanimité, sont tous favorables pour procéder à un vote sur les critères de l'AO « équipements scientifiques ».

M. Arlat soumet donc au vote, la validation des critères tels que présentés ce jour en séance.

Les conseillers approuvent les critères de l'AO « équipements scientifiques » à l'unanimité par 32 voix « pour ».

Point 9 – Budget recherche : Aides allouées au fil de l'eau par la cellule opérationnelle de la commission de la recherche (délibération)

M. Arlat explique que l'aide qui serait allouée par la cellule opérationnelle servirait à soutenir certains projets bloqués par manque d'un financement minime. L'idée consiste à apporter un peu de souplesse et d'autonomie tout en rendant compte au travers d'un bilan annuel présenté en commission de la recherche.

En effet, dans la pratique, le VP recherche reçoit des demandes de financement ponctuelles de faible montant. Ce soutien au fil de l'eau permettrait de résoudre des problèmes urgents qui ne peuvent faire l'objet de financement par la dotation recherche du laboratoire ou de la structure concernée.

M. Arlat indique que la proposition consiste donc à lui donner, en qualité de VP recherche, la possibilité d'allouer des aides d'un montant n'excédant pas 2 000 € après avis de la cellule opérationnelle.

E. Espinos-Parrou demande si ce mode de fonctionnement est courant.

M. Arlat lui répond que ce fonctionnement au fil de l'eau doit rester très ponctuel. Cette pratique ne doit pas trop se répandre pour éviter d'être submergé par les demandes. Ceci étant, il s'agit de la réalité des choses et il lui semble important de pouvoir répondre à ce besoin.

P. Payoux demande comment juger le dossier de demande. Il lui semble que la commission de la recherche pourrait aider à cette analyse.

V. Douin s'interroge sur le montant de l'enveloppe qui sera dédié à ce poste.

M. Arlat précise qu'il n'a pas encore été décidé du nombre d'action qui pourront bénéficier de cette aide. Ce fonctionnement sera mis en place cette année pour une expérimentation. L'enveloppe ne doit pas dépasser 10 à 20 k€.

P. Payoux pense que la demande ne devrait pas être personnalisée.

M. Arlat assure que la demande devra être validée en amont par une autorité intermédiaire du demandeur. Il sera systématiquement vérifié que la direction de la structure de rattachement a bien connaissance de la démarche.

Point 10 – Questions diverses

Aucune question soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures

Prochaine séance le jeudi 4 avril 2024